



Crit'Air : catastrophe annoncée !

03 Novembre 2021

OUI à la qualité de l'air, NON à la discrimination sociale !

la Loi d'orientation des mobilités (LOM), force les villes de plus de 150 000 habitants à prévoir l'adoption d'une ZFE (Zone à Faibles Emissions), un dispositif visant à **limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini**. Pour circuler dans cette zone, une **vignette Crit'Air** doit être apposée sur le pare-brise.

Sous couvert de la lutte contre la pollution, cette démarche va envoyer des millions de franciliens, dont les agents de la RATP, dans les pires difficultés !

Avez-vous les moyens, du jour au lendemain, d'acheter une nouvelle voiture ?

La catastrophe est en marche : depuis le 1^{er} juin dernier, les véhicules Crit'Air 4 et 5 sont bannis de la zone à faibles émissions (ZFE) francilienne : à l'intérieur du périmètre de l'A86.

En juillet **2022**, les véhicules Crit'Air 3 seront interdits ! En **2024**, les Crit'Air 2, et donc le diesel, n'auront plus leur place à Paris ! Qui entend interdire le thermique en 2030...

Respirer un air plus pur, on est pour ! Mais on fait comment pour venir bosser ?

Les aides peuvent monter en tout à 18 000 euros mais chacun imagine le « *parcours du combattant* » pour les obtenir, les conditions qu'il faut remplir (l'immense majorité des agents est sans doute exclue) et de toute façon, on fait comment pour les milliers d'euros qui restent à trouver ??

Dans les toutes prochaines années, des caméras spéciales seront installées, nul ne pourra échapper à des contraventions à répétition, en tout cas dans Paris !

Agents du service public, dont les rémunérations ne nous permettent pas d'habiter à Paris (sauf à obtenir un logement social par miracle), nous avons besoin d'un accompagnement spécifique qui aujourd'hui n'existe pas.

☞ L'**UNSA RATP** revendique une dérogation spécifique pour les agents concernés, sur plusieurs années,

☞ Dans le même temps, l'Entreprise doit proposer un dispositif spécifique d'accompagnement financier permettant aux agents d'affronter cet enjeu avec sérénité.

N'attendons pas d'être devant le fait accompli pour nous réveiller, c'est aujourd'hui qu'il faut agir !